



EXTRA JUDICIAIRE

Offrez-vous l'AJBM en cadeau...



PIX STUDIO 52
© SOPHIE JIN

**BOURSE DE
DÉMARRAGE
ASSOCIATION DU
JEUNE BARREAU
DE MONTRÉAL**

DÉCEMBRE 2012

Mot de la présidente	3
Mot de la bâtonnière	4
Éditorial	5
À ne pas manquer à l'AJBM	6
Année record pour le Tournoi de <i>flag football</i> !	7
Dernièrement à l'AJBM	8
Un Cocktail avec la magistrature « relooké »	12
Bourse de démarrage de l'ABM	14
Lancez-vous en affaires et... profitez du nouveau programme de bourse de démarrage de cabinet de l'AJBM!	16
Nouveauté sur le Blogue du CRL : suivi des auditions à venir	17
Entrevue : Éthique des avocats	19
Le cadeau qui porte à réfléchir	20
Dossiers	21
Donner autrement	22
Plus ça change...	23
The Gift of Time	24
Les petits noëls à la carte	
Gratitude and Workshop: Worldwide Celebrations and Gift-Giving throughout the Month of December	
Espace partenaire	
Avec le CAIJ, c'est Noël toute l'année!	
Art de vivre	
Le cœur sur la main et des contacts plein les poches	
Saviez-vous que?	
À votre agenda...	

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 600 exemplaires, et ce, six fois par année. Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans de pratique et moins qui sont inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

PRÉSIDENTE DU COMITÉ COMMUNICATIONS : M^e Christine Aubé-Gagnon. RÉDACTRICE EN CHEF : M^e Émilie Therrien. DIRECTEUR À LA RÉVISION : M^e Jean-Olivier Lessard. JOURNALISTES : M^{es} Fabienne Ara, Pierre-Marc Boyer, Amélie Cardinal, Luana Ann Church, Véronique Gaudette, Amina Kherbouche, Sonia Labranche, Catherine Lafontaine, Camille Paulus, Marc-André Séguin, Marguerite Tchicaya, Corina Alexandra Theodorescu et Julie Vespoli. CORRECTEURS : M^{es} Fabienne Ara, Karine Bolduc, Pierre-Marc Boyer, Dominique Guimond, Natalie Khan, Christianna Paschalidis, Audrey Préfontaine, Olivier Roy et Marguerite Tchicaya. PHOTOGRAPHE : Warren Zelman Photography. GRAPHISME : Daniel Monette, Imagik design communications. MISE EN PAGE : Nicole Ducharme Monette, NDM Éditeur. IMPRESSION : Sisca Solutions d'affaires.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013 DE L'AJBM : M^{es} Christine Aubé-Gagnon, Marie-Hélène Beaudoin, Frédéric Carle, Marie Cousineau, Astrid Daigneault-Guimond, Anaïs de Lausnay, Paul-Matthieu Grondin, Louis-Paul Héту, Gacia Kazandjian, Adel Khalaf, Marie-Claire Lachance, Caroline Larouche, Andréanne Malacket, Frédéric Pagé et Roberto Savarese. DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AJBM : M^e Catherine Ouimet. COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS : M^{me} Marie-Noël Bouchard.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

SeleXion^{MC}
TROUVEZ VOTRE AVOCAT

**Au-delà de 2000000 \$
d'honoraires générés
pour nos membres lors
des 6 premiers mois***

*Source : moyenne/mandat selon www.canadianlawyer.com -
juin 2012/Atlantique/Québec

SeleXion offre aux
membres de l'AJBM un rabais de 10%
sur l'abonnement annuel.

www.selexion.ca



présidente
presidence@ajbm.qc.ca

Décembre. Période de festivités et de surconsommation. En ce mois où l'écart entre les riches et les pauvres semble prendre une dimension particulière, il est bon de s'arrêter un instant et de penser à ce que l'on peut faire pour aider les gens moins fortunés. Et en tant que juriste, quoi de mieux que de faire une différence en contribuant, à sa façon, à l'accessibilité à la justice?

Donner son temps en cadeau

Depuis des années, l'AJBM contribue de façon significative à l'accessibilité à la justice en rendant des services gratuits aux justiciables montréalais et québécois. Saviez-vous par ailleurs que l'une des deux missions de l'AJBM est justement d'améliorer l'accessibilité à la justice? Voici un aperçu de trois services juridiques *pro bono* offerts par l'AJBM.

Clinique juridique de l'AJBM

Depuis 1987, soit depuis plus de 25 ans, l'AJBM donne rendez-vous à la population du Québec lors de sa Clinique juridique téléphonique. Le temps d'une fin de semaine au printemps, une centaine d'avocats bénévoles sont au bout du fil afin de répondre aux interrogations des citoyens.

La Clinique est l'occasion, pour les citoyens, d'avoir accès gratuitement à un avocat afin de s'informer sur leurs droits et leurs obligations. Qu'il s'agisse de problèmes reliés à la famille, à la consommation de biens, au travail, à la gestion des successions, aux conflits entre voisins, au droit pénal ou criminel, à la propriété intellectuelle, au droit commercial, etc., les avocats bénévoles répondent à toutes les questions selon leur domaine de pratique.

Depuis la création de cet événement unique, nous estimons que les avocats bénévoles de l'AJBM ont répondu à plus de 15 000 appels dans tous les domaines du droit. Quelque 15 000 personnes ont donc pu bénéficier de conseils juridiques, et ce, tout à fait gratuitement!

Service de préparation à une audition (SPA)

L'AJBM a créé le service de préparation à une audition (SPA) en 1995. Avec la collaboration financière du Barreau de Montréal, le SPA est offert aux justiciables ayant reçu un avis de convocation à une audition dans le district de Montréal devant la division des petites créances de la Cour du Québec, la Régie du logement ou la Commission des relations du travail.

Grâce à la collaboration du palais de justice de Montréal, qui a accepté de mettre deux salles de consultation à la disposition de l'AJBM sur l'heure du dîner, un ou deux avocats de garde sont présents tous les jours de la semaine, de midi à 14 heures, et rencontrent des justiciables pour une consultation d'environ 30 minutes afin de les aider à préparer leur dossier et expliquer le déroulement de l'audition.

Depuis la mise en place du service, l'AJBM estime que les avocats bénévoles ont rencontré plus de 13 000 justiciables en préparation à une audition devant la division des petites créances de la Cour du Québec, 2 500 devant la Régie du logement et 1 500 devant la Commission des relations du travail (il est à noter que ces deux derniers volets ont été mis en place en 2007).

Mercredi, j'en parle à mon avocat!

Créé en 1995 par l'AJBM, *Mercredi, j'en parle à mon avocat!* est un programme de consultation juridique dédié exclusivement aux jeunes âgés de 12 à 20 ans. Gratuit et confidentiel, ce service leur permet d'obtenir de l'information et des conseils juridiques le mercredi suivant le dépôt de leur demande, entre 16 h et 18 h. Les jeunes peuvent ainsi parler directement avec un avocat bénévole de toute question d'ordre juridique.

Mercredi, j'en parle à mon avocat! est une des rares ressources juridiques existant au Québec et permettant aux jeunes d'obtenir des conseils juridiques personnalisés de tout ordre, complètement gratuitement.

Depuis la création du programme en 1995, l'AJBM estime que près de 1 500 jeunes ont pu ainsi être conseillés.

Le *pro bono*... en cadeau

Les services juridiques *pro bono* de l'AJBM aident à démystifier le système judiciaire auprès des justiciables et à rendre la justice plus accessible, en plus de contribuer au rayonnement de la profession.

Afin de remplir cette mission, notre association compte sur de nombreux bénévoles tout au long de l'année. Comme la demande est sans cesse grandissante, nous sommes constamment à la recherche de renfort.

Le temps des résolutions approche. Pourquoi ne pas prendre la résolution, pour l'année 2013, d'offrir vos connaissances en cadeau? Si vous voulez devenir bénévole de l'AJBM, contactez servicesprobono@ajbm.qc.ca. Offrez-vous le plaisir de rendre service à ceux qui en ont vraiment besoin. Joyeuses fêtes!

Catherine Pilon



bâtonnière de Montréal

Décembre est un mois bien particulier, une période de l'année où notre humeur fait souvent quelques tours de montagnes russes. Le marathon des mois d'automne qui s'achève, la grisaille de la saison, les journées qui n'en finissent plus de raccourcir, la précieuse lumière du jour qui se raréfie et l'atmosphère de « bilan de fin d'année » qui règne donnent le cafard et nous rendent nostalgiques.

Au pied de l'arbre de Noël...

Pourtant, il suffit de quelques flocons qui tombent sur la ville à travers les décorations de Noël qui s'affichent, des chants de circonstances qui résonnent dans les rues, de quelques cartes de vœux de Noël reçues, de la perspective d'une pause bien méritée et de l'éternelle magie de Noël qui brille dans les yeux des enfants qui nous entourent pour nous rendre sourire et bonne humeur.

Évidemment, il est impossible d'évoquer ce temps de l'année sans parler de ce que nous retrouverons au pied de notre arbre de Noël et des cadeaux et surprises qui viendront l'égayer. Nous avons nos attentes bien personnelles au chapitre des cadeaux et il y a fort à parier que notre entourage entretient les siennes, raisonnables ou irréalistes, c'est selon. Pourtant, au risque d'être accusée de jouer du violon et de faire dans le sentiment, j'ai envie de vous inviter, en cette belle saison, à offrir autour de vous le cadeau de votre présence. Nous sommes sollicités de toutes parts, professionnellement et personnellement, et nous souhaiterions voir des heures s'ajouter à nos journées déjà bien remplies. Mais pour les êtres aimés, notre présence reste le plus beau des cadeaux et surclasse n'importe quelle babiole hors de prix. Si la qualité de la présence est largement évoquée, on s'investit bien peu à la cultiver, en cette ère de *multitasking* où l'art d'accomplir plusieurs tâches à la fois est perçu comme une qualité héroïque digne de mentions et de reconnaissance. Mais qui dit être partout à la fois dit aussi diluer la qualité de notre présence, de notre capacité d'attention et de la sincérité de notre intérêt pour celui ou celle qui nous réclame. Le défi consiste non seulement à y être de corps, mais aussi d'âme et d'esprit, histoire de nourrir ces précieuses relations que parfois nous négligeons.

Nous savons par ailleurs que décembre est aussi synonyme de surprises. Ce peut être l'injonction signifiée le 23 décembre ou la tape dans le dos, inattendue et inespérée, d'un patron exigeant et intransigeant qui s'est imbibé la cravate dans l'alcool au party de Noël. Mais ce peut aussi être le pouvoir que nous-mêmes avons de surprendre et créer la surprise autour de nous. Ayant en tête et à cœur mon thème de l'année, le rôle social de l'avocat, je crois que l'occasion est parfaite pour joindre l'utile à l'agréable et susciter la surprise autour de nous en offrant de notre temps et de notre talent à ces organismes communautaires qui vivent des besoins plus que criants pendant la période des fêtes et qui accueilleront notre aide avec enchantement.

Offrir le cadeau d'une présence de qualité à ceux qui nous sont chers et pour qui nous comptons vraiment et développer l'art de surprendre tout en se rendant utiles sauront sans contredit semer joie, plaisir et bonheur autour de nous en cette période de festivités. Et pourquoi ne pas faire tout ça dans la créativité en fredonnant un air de Noël?

JACK DANIEL'S
PRÉSENTE

LES JEUDIS
Gaspar
TAVERN THURSDAYS

**BAND
BLUES ROCK LIVE**

HUITRES / 2\$ CH.
BIÈRE EN FÔT MAISON - COCKTAILS SPÉCIAUX
TABLE D'HÔTE 29\$

Gaspar
TAVERN

89 RUE DE LA COMMUNE EST
514.392.1649
TAVERNEGASPAR.COM



rédactrice en chef
etherrien@aldd.ca

Sommes-nous vraiment altruistes ou tout simplement égoïstes ?

L'énorme escroquerie alléguée par les témoins de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction révèle comment tout un système de corruption des pouvoirs publics aurait été érigé à l'insu des honnêtes citoyens. Ces égoïstes corrupteurs ou corrompus allégués sont loin d'avoir le bien public au cœur de leurs préoccupations. Ces graves révélations devraient susciter en nous, avocats, de profondes réflexions sur notre éthique de travail et notre éthique personnelle.

Mon intention n'est surtout pas de faire la morale à mes confrères et consœurs, loin de là. La tâche est beaucoup trop complexe! Cependant, en ce temps des fêtes où notre capacité à donner est fortement sollicitée, j'aimerais profiter de cette page pour penser à « haute plume » sur notre manière de donner en tant qu'avocats.

Dès le début de notre carrière, nous sommes fortement encouragés à planifier notre développement professionnel et cela passe la plupart du temps par le « don de temps » : œuvrer au sein d'un OSBL, faire du *pro bono*, nous impliquer à l'AJBM, participer à des activités de réseautage, etc. Or, nous avons tous un horaire surchargé : comment alors déterminer à quel endroit nous donnerons un peu de temps (bénévolement, il va sans dire)?

De même, quels objectifs poursuivons-nous lorsque nous nous impliquons? Est-ce pour tout simplement donner de son temps ou pour le plaisir de prendre de l'expérience? Pour rencontrer des gens à l'extérieur du milieu juridique ou se changer les idées? Ou, avouons-le sans ambages : est-ce pour être à l'affût de toute nouvelle possibilité de mandat?

Certains répondront que donner de son temps ainsi joint l'utile à l'agréable. En effet, quoi de mieux qu'à la fois avoir du plaisir à donner de notre temps et récolter le fruit de notre réseautage? Telle a toujours été la formule éprouvée pour dénicher de nouvelles occasions d'affaires.

Je ne sais pas pour vous, mais cette formule suscite en moi la crainte constante de sombrer du côté obscur de la force, considérant l'opportuniste ou l'égoïste qui sommeille en chacun de nous. Je n'ai rien inventé et n'essayez surtout pas de vous cacher la tête dans le sable : cela fait partie de notre ADN d'avocats!

Au début de notre carrière, je crois que nos choix d'implication devraient surtout être motivés par certains facteurs qui n'ont pas de lien avec notre développement de clientèle : l'envie de donner du temps, d'aider les autres, pour des causes qui nous tiennent à cœur et qui viennent nous « chercher » dans notre for intérieur. En fait, s'ils ont un lien, tant mieux, mais ça ne devrait pas être une priorité.

Personnellement, je m'implique dans un petit OSBL artistique dans le Vieux-Montréal. Les membres du conseil d'administration sont des artistes émergents qui n'ont pas beaucoup de moyens, encore moins pour se payer des services juridiques. Objectivement, il n'y a aucun « mandat » à aller chercher là-bas. Or, j'éprouve un plaisir fou à collaborer avec eux : j'apprends sur un tas de sujets et ils trouvent cela bien drôle de voir une avocate triper sur des questions de cuisine corporative!

De même, que fais-je à l'*ExtraJudiciaire* à titre de rédactrice en chef? Comme dirait Yvon Deschamps : « Qu'ossa donne »? Je ne le sais pas, mais je sais une chose : j'ai toujours été une maniaque des médias, alors l'écriture, c'est mon dada, que voulez-vous!

Mon mentor m'a récemment fait la réflexion suivante, que je tiens à vous partager (gratuitement!) : votre clientèle appréciera énormément de voir son avocat(e) s'impliquer pour le plaisir de s'impliquer et non pas simplement pour récolter des mandats. Ayez la passion, les étoiles dans les yeux, cela fait plaisir aux gens qui vous observent.

Être passionné serait vendeur auprès de sa clientèle? C'est donc un modèle à adopter!

(silence)

Diabole de l'opportuniste égoïste, va-t'en!

Les membres de l'équipe qui ont planifié que le thème du présent numéro tournerait autour des cadeaux, des surprises et de l'altruisme n'auraient pas pu choisir meilleur *timing* en ce qui a trait à l'actualité. On s'en souhaite d'autres comme ça! Bonne lecture!

Colloque Leadership avec un grand ELLE

de l'Association du Jeune Barreau de Montréal

Les femmes en affaires, d'aujourd'hui à demain

Force est de constater que la place de la femme dans le milieu du droit et des affaires est de plus en plus importante. Dans un milieu aussi masculinisé, les femmes doivent faire preuve de leadership afin de s'y tailler une place de choix. En ce sens, l'AJBM s'est donnée pour mandat de mettre de l'avant la réalité des femmes et de promouvoir leur présence dans le milieu du droit et des affaires en organisant le Colloque Leadership avec un grand ELLE. Trois formations reconnues par le programme de formation continue du Barreau du Québec seront offertes pour un total de 5 heures de crédit. Elles seront suivies d'un Cocktail réseautage mettant en vedette la fameuse robe noire!

Le mardi 19 février 2013

12 h à 17 h suivi d'un Cocktail jusqu'à 19h

Maison Ogilvy (1307, rue Sainte-Catherine Ouest)

Pour plus d'information : www.ajbm.qc.ca



AJBM | YBAM

Année record pour le Tournoi de *flag football*!

Le 29 septembre dernier, malgré la menace de pluie, de vent et de froid, près de 120 joueurs étaient présents au Tournoi de *flag football* organisé par l'AJBM en collaboration avec ZSA Recrutement juridique. Douze équipes se sont affrontées afin de déterminer laquelle remporterait les honneurs. L'équipe de Stikeman Elliott s'est inclinée devant celle de « Scorbut purulent », qui a remporté la victoire pour une deuxième année consécutive. L'AJBM tient à remercier les nombreux participants et bénévoles présents qui ont rendu cet événement possible.



L'équipe gagnante



6 À 8 DE DÉBUT D'ANNÉE

DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

24 JANVIER 2013 - DÈS 18 H

Soyez des nôtres pour le premier 6 à 8 de l'année 2013!

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.AJBM.QC.CA



AJBM | YBAM



Un Cocktail avec la magistrature « relooké »

Le 25 octobre dernier, sous la présidence de la juge Nicole Duval Hesler, s'est tenu au Musée Pointe-à-Callière un cocktail unique avec la magistrature. La mode a alimenté les discussions des invités présents qui ont eu l'occasion de recevoir des conseils de deux stylistes et de Caroline Couillard de Morin Relations publiques. « Le Cocktail avec la magistrature contribue à rendre les juges plus facilement accessibles aux jeunes avocats qui en admirent le parcours et s'en inspirent ensuite pour façonner le leur », a souligné M^e Dominique Tardif de ZSA Recrutement juridique. Avec une vingtaine d'années d'existence, l'événement réussit toujours à atteindre ses objectifs.

L'AJBM tient à remercier les commanditaires de la soirée :



Membres du conseil d'administration de l'AJBM accompagnés de la juge en chef du Québec



CLYDE & CO

Heenan Blaikie



SOYEZ DANS LE CIRCUIT! Dîners-conférences Cours de formation

12 h 15 à 14 h 18 h à 21 h
35 \$ membre | 45 \$ non-membre 50 \$ membre | 60 \$ non-membre
Cour d'appel du Québec | 100 rue Notre-Dame Est

PROGRAMMATION 2013 de formation continue de l'AJBM

*Toutes nos conférences sont reconnues par le programme de formation continue du Barreau du Québec.

- 16 janvier 2013 « JuriBistro 1 : UNIK et l'essentiel des outils du CAIJ » M^e Munja Maksimcev, CAIJ
- 30 janvier 2013 « La violence conjugale » M^e Sylvie Dulude, DPCP, Mme Marilyne Plourde, travailleuse sociale Service Côté Cour et Sergent Marc Cournoyer, SPVM
- 14 février 2013 « Petite histoire du droit criminel britannique » M^e Jacques Larochelle, Jacques Larochelle, avocat
- 20 février 2013 « Le devoir de coopération durant l'exécution du contrat et ses applications en droit de la construction » M^{es} Christine Lebrun et Simon Grégoire, Borden Ladner Gervais
- 6 mars 2013 « Écrire : vingt fois sur le métier » L'honorable Marie-France Bich, Cour d'appel du Québec
- 20 mars 2013 « Révision judiciaire: La tendance lourde depuis *Dunsmuir* » L'honorable Pierre J. Dalphond, Cour d'appel du Québec
- 3 avril 2013 « L'intervention d'intérêt public devant les tribunaux siégeant en appel » L'honorable Pierre J. Dalphond, Cour d'appel du Québec M^{es} Frédéric Bachand, Université McGill, et David Grossman, Irving Mitchell Kalichman
- 24 avril 2013 « Accès à l'information et aux renseignements personnels : trucs et astuces » M^e Antoine Aylwin, Fasken Martineau et M^e Philippe Lasnier, Commission d'accès à l'information du Québec
- 5 juin 2013 « The Quebec Labour Code and the Use of Replacement Workers : Efficiency or Deficiency? » M^e Sibel Ataogul, Melançon, Marceau, Grenier & Sciortino

INSCRIVEZ-VOUS AU: www.ajbm.qc.ca



Lancez-vous en affaires et... profitez du nouveau programme de bourse de démarrage de cabinet de l'AJBM!



BOURSE DE DÉMARRAGE
ASSOCIATION DU
JEUNE BARREAU
DE MONTRÉAL

L'AJBM est fière d'annoncer le lancement de son nouveau programme de bourse de démarrage de cabinet, dont la première bourse, d'une valeur totale d'environ 15 000 \$ en argent, services et produits, sera remise en mars 2013 lors de la deuxième édition du Forum sur la gestion de cabinet.

Ce programme de bourse, lancé dans le cadre du début des festivités du 115^e anniversaire de la création de l'AJBM, a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes avocats et de soutenir la relève juridique. Il vise à encourager la créativité et les meilleures pratiques en droit, de même qu'à soutenir la création d'emplois et l'autonomie financière des jeunes avocats en les aidant à réaliser leur premier projet de démarrage d'un cabinet offrant des services de conseil juridique. Il a également pour objet de favoriser le maintien en pratique des avocats dans le district judiciaire de Montréal.

Une bourse de démarrage de cabinet devrait être attribuée annuellement. Les candidatures sont soumises aux conditions prévues au *Règlement du Programme de bourse de démarrage de cabinet*, disponible sur le site Internet de l'AJBM.

Les dossiers de candidature répondant aux conditions d'admissibilité seront évalués et jugés au mérite par un comité de sélection indépendant composé de cinq représentants provenant de différents secteurs, dont les domaines comptable, financier ou bancaire, et juridique. La solidité et le réalisme du plan d'affaires et de la structure de financement proposés, la présentation et l'excellence générale du dossier, la vision d'affaires et des perspectives à long terme, l'originalité et la créativité du projet, ainsi que le réseau et le soutien du candidat sont aussi considérés.

L'AJBM tient à remercier chaleureusement ses partenaires pour leur généreuse contribution en produits et services au programme de bourse. Vous pouvez soumettre vos dossiers de candidature, sous format électronique, jusqu'au 6 février 2013 en les faisant parvenir à l'AJBM par télécopieur ou par courriel. Présentez votre projet de cabinet et tentez votre chance!

Bourse de démarrage d'une valeur de plus de **15 000 \$** comprenant :
5 000 \$ en argent offerts par l'ABJM

Desjardins	Une gamme complète de produits et services financiers et un don de 1 000 \$ en fonds de placement
SOQUIJ	Une adhésion gratuite et automatique pour la première année du programme <i>SOQUIJ dès aujourd'hui</i>
Magma Design	L'élaboration visuelle d'une papeterie (icône, carte d'affaires, papier entête et enveloppe)
Coup de Maître	Une formation de trois jours en technique de plaidoirie
Juris Concept	Un abonnement d'un an au plan Jeune Barreau en <i>cloud</i> , ainsi qu'un forfait Web Dynamique
Selexion	Un abonnement d'un an au service Selexion, un outil de développement de clientèle
Publications CCH	Un abonnement d'un an à la version Internet d'un produit CCH de langue française de son choix
AABC	Un iPad
Sisca	L'impression d'une papeterie (1000 cartes d'affaires, enveloppes, papiers entête)

Nouveauté sur le Blogue du CRL : suivi des auditions à venir

Tout au long de la semaine, l'équipe de rédacteurs du Blogue du CRL (www.blogueducr.com) vous informe sur les développements jurisprudentiels récents. Après l'introduction des vendredis après-midi décontractés en août dernier, le CRL lance une (autre) nouvelle chronique.

Le tout, par pur altruisme, évidemment.

Pour ceux d'entre vous qui seraient curieux de savoir ce que l'avenir jurisprudentiel nous réserve, le CRL use de sa boule de cristal chaque lundi matin et fait un bref survol de certaines auditions particulièrement intéressantes prévues pour la semaine à venir devant la Cour d'appel du Québec et devant la Cour suprême. Sorte de télé-horaire (*mutatis mutandis*) pour juristes motivés qui voudront peut-être se déplacer à la Cour pour entendre des auditions dans des dossiers singuliers ou regarder certaines auditions de la Cour suprême sur Internet. Restez à l'antenne! Ou regardez Ciné-cadeau...

Rabais et tarifs corporatifs

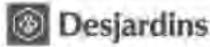
Tout au long de l'année, l'AJBM négocie des tarifs spéciaux sur des produits et services de qualité et pertinents pour ses membres.

medicassurance

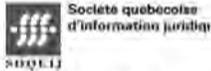
www.medicassurance.ca



www.barinsurance.com



Coopérer pour créer l'avenir
desjardins.com/ajbm



soquij.qc.ca



www.duceppe.com



www.grandsballetts.com



www.vonwong.com



HOTEL NELLIGAN

www.hotelnelligan.com



www.hotelpur.com



www.stromspa.com



clubmansfield.ca



www.selexion.ca



accesswebpme.ca



www.lasikmd.com

Tous les membres de l'AJBM bénéficient d'une réduction de prime de 25 % garantie jusqu'à 65 ans en assurance invalidité individuelle. Une réduction de 15 % s'applique en assurance groupe aux avocat(e)s lors de leur première année d'assermentation.

En assurant vos biens avec l'AABC, vous avez accès à des privilèges exclusifs et une protection personnalisée (auto, habitation, entreprise). Des tarifs compétitifs et inférieurs à ceux offerts au grand public! Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'ABC afin de bénéficier de ces tarifs.

En plus de vous donner accès à une gamme complète de produits et services qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers, l'Offre Distinction de Desjardins vous permet de réaliser de nombreuses économies et de profiter de taux bonifiés.

10 % de rabais aux membres de l'AJBM sur tout nouvel abonnement annuel aux bulletins électroniques Express 2.0. Pour connaître les détails de l'offre, consultez le site Internet de l'AJBM.

10 % sur les billets plein tarif de la saison 2012-2013. L'offre est valable en tout temps à la billetterie de la Place des Arts, en mentionnant votre numéro de membre du Barreau. Maximum de 2 billets par pièce et par membre. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

20 % de rabais à l'achat de billets de spectacles inscrits à la programmation. Pour plus de détails concernant la programmation, consultez le site Internet de l'AJBM.

Benjamin Von Wong permet aux membres de l'AJBM de bénéficier d'un prix corporatif pour ses services de photographie.

Cet hôtel de luxe situé au coeur du Vieux-Montréal a tout le charme des établissements européens. Les membres de l'AJBM bénéficient de tarifs préférentiels offerts sur les chambres standards.

Les membres de l'AJBM bénéficient de tarifs préférentiels (valides à l'individuel seulement) sur la location de chambres. Pour la grille tarifaire, consultez le site Internet de l'AJBM.

Strøm Spa nordique offre à tous les membres de l'AJBM 15 % de rabais sur l'entrée thermale, les massages, les soins et les soirées sous les étoiles ainsi que 10 % de réduction sur l'achat de certificats-cadeaux.

Le Club Mansfield offre aux membres de l'AJBM 50 % de rabais sur les frais d'inscription ainsi qu'un tarif préférentiel sur divers services.

Selexion offre à tous les membres de l'AJBM 10 % de rabais sur tout nouvel abonnement annuel. Pour plus de détails sur l'offre, consultez le site Internet de l'AJBM.

Accès Web PME offre 15 % de rabais sur tous les forfaits sites Internet et marketing sous réserve de l'engagement à un contrat d'un an de services ainsi que sur les productions à la pièce.

Les membres de l'AJBM bénéficient d'une consultation gratuite ainsi que d'un rabais exclusif de 10 % sur la correction de la vue personnalisée incluant un plan de soins oculaires gratuit. Certaines conditions s'appliquent.

Pour plus d'information
info@medicassurance.ca
1 877 371-1181

Pour obtenir une soumission
1 877 314-6274
www.assurancebarreau.com

Pour prendre rendez-vous ou
pour parler à un conseiller
514 875-4266

Pour vous abonner
514 842-8745

Réservations sur place à
la billetterie de la Place
des Arts ou au
1 866 842-2112

Pour réserver
514 842-2112

Pour plus d'information
contactez M. Benjamin Von
Wong : ben@vonwong.com

Réserver en ligne
www.hotelnelligan.com ou

Pour réserver
www.hotelpur.com
1 800 267-2002

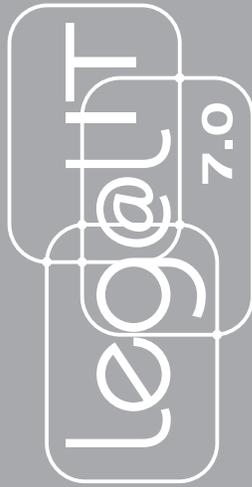
Tous les détails sur
www.stromspa.com

Pour plus de renseignements
514 390-1230
info@clubmansfield.ca

Pour en savoir plus
www.selexion.ca

Pour plus d'information
1 855 882-8433
contact@accesswebpme.ca

Pour en savoir plus
www.lasikmd.com/ajbm
1 866 971-1515



26 mars 2013

CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL

La plus importante conférence au pays sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit

www.legalit.ca

Places limitées, réservez tôt!

Tarifs réduits en vigueur pour une période limitée
Prix réduits pour les membres de l'AJBM

7 heures de formation reconnues

VITRINE TECHNOLOGIQUE

8 h 45 à 9 h 45	Jean-François Legault <i>Cybercriminalité</i>	Éloïse Gratton <i>Enjeux légaux et de la vie privée touchant aux services d'entreposage de données de type "cloud"</i>	Legal Suite <i>Le logiciel créé par et pour des avocats en entreprise</i>
10 h 00 à 11 h 00	Olivier Fischer <i>Solutions technologiques pour le développement juridique moderne 2012</i>	Oana Dolea (anglais) <i>Mobile e-Commerce and Privacy</i>	Juris Concept <i>La collaboratrice virtuelle</i>
11 h 15 à 12 h 15	Claude Landry <i>Tl verte</i>	Jean-François DeRico et Patrick Gingras <i>Transmission et réception de documents technologiques</i>	SOQUIJ <i>Nouveauté SOQUIJ du printemps 2013</i>
12 h 15 à 13 h 45		Dîner Dominic Jaar Réflexion sur l'état et l'avenir de la profession	
13 h 45 à 14 h 45	Vincent Bergeron <i>L'effet Streisand : comment éviter de perdre le contrôle sur les médias sociaux</i>	Carol Baroudi <i>Lifecycle of Electronic Assets</i>	CAJ <i>JuriBistro eQUANTUM : une application du web sémantique (Web 3.0)</i>
15 h 00 à 16 h 00	René Vergé <i>Loi antipourriel</i>	Sunny Handa (anglais) <i>Copyright in the Digital World (including a review of relevant recent amendments)</i>	CHJQ <i>L'interopérabilité en matière de justice</i>
16 h 15 à 17 h 15	Catherine Morissette <i>Les médias sociaux et les avocats</i>	Nicolas Vermeys <i>Wikipédia</i>	Lexis-Nexis <i>Sujet à venir</i>

Une initiative de :



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

Avec le soutien de :



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE



Société québécoise
d'information juridique



Juris
Concept
Solutions de droit
pour avocats

Programme sujet à précisions et changements.

68^e CONGRÈS ANNUEL

9 et 10 MAI 2013

15 H DE FORMATION RECONNUES

L'AJBM présente un congrès au contenu spécialement conçu pour ses membres. Formations, assemblée générale annuelle, élections ainsi qu'un cocktail des collaborateurs y auront lieu. Chacune des formations est reconnue par le Barreau du Québec, totalisant ainsi 15 h de formation, conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire. Un tarif réduit pour les inscriptions hâtives est en vigueur pour une période limitée. Inscrivez-vous rapidement au www.ajbm.qc.ca – Places limitées!

9 MAI 2013

8 h 30 à 10 h 00	De la traduction à la corédaction des lois : l'Odyssée canadienne du langage du droit (M. Jean-Claude Gémard, Université de Montréal et de Genève)	Pour des présentations d'affaires réussies (Mme Nicole Simard, Nicole Simard Communication)	L'obligation de défendre de l'assureur (M ^{re} Gabrielle Brochu, Langlois, Kronstrom Desjardins)
10 h 15 à 12 h 15	Les feuilles d'appareils électroniques portables et l'article 8 de la Charte (M ^{re} Yvan Poulin, Service des poursuites pénales du Canada et M ^{re} Isabelle Lamarche, <i>Grouard Pappas Lamarche Roy</i>)	Le secret professionnel de l'avocat d'entreprise : comprendre son contexte et ses limites (M ^{re} Joëlle Boisvert, <i>Gowlings, Lafleur, Henderson</i>)	The Common Law of Contracts and Torts: What Quebec Lawyers Need to Know (M ^{re} Rosalie Jukier, Université McGill et M ^{re} Lara Khoury, <i>Groupe de recherche en santé et droit de McGill</i>) – en anglais seulement
12 h 30 à 14 h 00	Conférence sur la conciliation travail-famille (M ^{re} Louis Marquis, <i>École de technologie supérieure</i> et M ^{re} Geneviève Cartier)		
14 h 00 à 16 h 00	Les aspects juridiques relatifs aux informateurs : un tour d'horizon (M ^{re} François Lacasse, <i>Service des poursuites pénales du Canada</i>)	Les modes PPP et clés en main à la rescousse du processus d'octroi et de la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (M ^{re} Claudie Chagnon-Imbleau, <i>Infrastructure Québec</i>)	Les tendances récentes en responsabilité civile (M ^{re} Jean-Louis Baudouin, <i>Fasken Martineau Dumoulin</i> , M ^{re} Patrice Deslauriers, Université de Montréal)
16 h 15 à 17 h 45	Sécurité de l'information et déontologie (M ^{re} François Sénécal, Yassir Bellout et Michael Robillard, <i>KPMG</i>)	L'affaire <i>Éric c. Lola...</i> suite et fin (M ^{re} Alain Roy, Université de Montréal)	L'influence du droit international sur la Cour d'appel du Québec (L'honorable Nicole Duval Hesler, <i>Juge en chef du Québec</i>)

10 MAI 2013

8 h 30 à 10 h 30	L'avocat du XXI ^e siècle : de nouvelles valeurs pour un nouveau siècle ou « Back to the future » (L'honorable André Wery, <i>Juge en chef adjoint, Cour supérieure du Québec</i> et M ^{re} Sylvain Lussier, <i>Osler, Hoskin & Harcourt</i>)	Les clauses essentielles d'un contrat commercial (M ^{re} Louis Linteau, <i>Lamarre, Linteau, Montcalm</i>)	Vie privée et confidentialité de l'information médicale : repenser le droit à l'heure des plus récentes avancées technologiques (M ^{re} Yann Joly, Université McGill)
10 h 45 à 12 h 15	Palmarès 2012 de la jurisprudence en droit des affaires (M ^{re} Paul Martel, <i>Blakes, Cassel & Graydon</i>)	JuriBistro 1 : UNIK et l'essentiel des outils du CAU (M ^{re} Munja Maksimcev, <i>CAU</i>)	La Régie du logement en perspective (M ^{re} Luc Harvey, <i>Régie du logement</i>)
12 h 30 à 14 h 00	 CENTRE DES ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE		
14 h 15 à 16 h 15	Regard sur le futur du droit du travail et de l'emploi : productivité versus accommodements (M ^{re} Myriane Le François, <i>Heenan Blaikie</i> et M ^{re} Sibel Ataogul, <i>Melançon, Marceau, Grenier & Sciorlino</i>)	Les effets prolongés du chocolat, les conséquences de l'affaire Kraft sur le commerce au détail (M ^{re} Pierre-Emmanuel Moysé, Université McGill) – en anglais seulement	Understanding the Negotiations of International Business Transactions (Sibidi Emmanuel Darankoum, Université de Montréal et M ^{re} Linda Frazer, <i>notaire</i>) – en anglais seulement
16 h 15 à 17 h 45	L'impact fiscal des dommages et intérêts (M ^{re} Dominic Belley, <i>Morton Rose</i>)	Évaluation d'entreprise et quantification de dommages – le rôle de l'expert (M. Mathieu Vaillancourt et Josiane Paiement, <i>Ernst & Young</i>)	Le nouveau code de déontologie des avocats : impacts sur la profession (Madame la bâtonnière, Madeleine Lemieux et M ^{re} Robert-Max Lebeau)



Sonia Labranche



journaliste
sonia.labranche@yahoo.ca

Le cadeau qui porte à réfléchir

Comment l'avocat doit concilier la réception d'un cadeau avec les valeurs d'intégrité, d'indépendance et de désintéressement? Doit-il refuser toute marque de gratitude? L'avocat qui accepte le cadeau se place-t-il dans une situation délicate? Si les règles déontologiques sont plus claires pour les ordres professionnels du domaine de la santé, la situation des avocats peut l'être moins. Profitons de l'euphorie des achats du temps des fêtes pour clarifier cette question.

D'entrée de jeu, une question se pose : l'avocat a-t-il l'obligation de refuser toute démonstration de gratitude de la part de son client? La réponse dépend des circonstances. De façon générale, le *Code de déontologie des avocats* et la *Loi sur le Barreau* sont réservés sur le sujet. Cependant, M^e Patrice F. Guay, syndic du Barreau du Québec, souligne qu'une distinction doit être effectuée entre les avocats de la fonction publique et ceux en pratique privée. Les premiers sont susceptibles d'être encadrés par des codes d'éthique à l'intérieur de leur contrat de travail. Il est probable qu'on y retrouve une totale interdiction d'accepter un cadeau ou encore une obligation de divulguer à son supérieur l'acceptation d'un cadeau ou d'une marque d'appréciation. M^e Guay suggère aux avocats de la fonction publique de lire attentivement leur contrat de travail avant d'accepter un cadeau.

La situation est différente pour les avocats en pratique privée. De façon générale, ces derniers doivent faire preuve en toutes circonstances de bon jugement et de probité morale. Les valeurs déontologiques doivent guider l'avocat dans de telles décisions, explique M^e Nathalie Chalifour, présidente du *Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat* du Barreau de Montréal. Le bon jugement commande une réflexion sur plusieurs éléments : la valeur et la provenance du cadeau ainsi que les circonstances.

La valeur du bien offert est un élément important. Un cadeau d'une grande valeur est susceptible de miner la relation entre l'avocat et son client. En raison de l'obligation d'indépendance et de désintéressement, l'avocat se doit de garder une certaine distance et ne pas perdre de vue la fonction qu'il exerce. M^e Chalifour soulignait que la position des articles sur l'indépendance et le désintéressement au

début du *Code de déontologie des avocats*, donne un indice de l'importance accordée à ces valeurs par la communauté juridique. L'avocat doit donc s'assurer que le cadeau ne constitue pas une façon de l'influencer ou de porter atteinte à son indépendance. Ainsi, si l'acceptation d'une bouteille de vin de valeur négligeable ne pose pas véritablement de problème, recevoir un Pétrus est certainement susceptible de soulever des doutes, selon le syndic.

M^e Guay signale que l'avocat à qui on tente d'offrir un cadeau de grande valeur peut, en fait, être en train de se faire proposer une forme de rémunération. Le client pourrait s'attendre à une réduction des honoraires professionnels en contrepartie du cadeau. « Par ailleurs, la question du cadeau qui surpasse en valeur la simple gracieuseté d'usage est en tout temps sensible », énonce-t-il. On pourrait en effet reprocher à l'avocat qui l'accepte de ne pas avoir considéré la valeur de ce cadeau dans les honoraires à facturer au client. L'avocat se retrouverait par conséquent dans une situation délicate vis-à-vis son client mais aussi envers ses partenaires d'affaires.

Le contexte professionnel doit aussi être pris en considération dans la réflexion de l'avocat. « On peut aisément présumer, explique M^e Guay, que le développement d'une relation mutuelle de confiance entre le client et le professionnel risque fort d'être teinté pour ne pas dire compromis si le client se met à offrir des cadeaux et particulièrement des cadeaux d'une

certaine valeur, à son avocat dès le début d'un mandat. « Si un nouveau client vient te rencontrer, il n'y a pas de raison de recevoir des cadeaux dispendieux », souligne M^e Chalifour. Par ailleurs, les relations à long terme entre un avocat et son client sont susceptibles de pensées spéciales en certaines

M^e Nathalie Chalifour

occasions. La situation financière du client est aussi un élément pertinent. À titre d'exemple, dans le cadre d'un mandat d'aide juridique, l'avocat doit s'abstenir de recevoir tout cadeau, don ou autre avantage qui pourrait constituer une forme de rémunération, en vertu de la loi. Ainsi, l'avocat d'un mandat d'aide juridique peut accepter un bien de peu de valeur, comme un pot de confiture maison, mais il devra sans hésitation décliner l'offre de billets pour une partie de hockey, selon M^e Guay.

L'avocat se doit d'être particulièrement vigilant dans la situation, pour le moins inusitée, où il recevrait un cadeau d'une tierce partie. En effet, cette situation est problématique en raison d'un possible conflit d'intérêts, particulièrement s'il provient de la partie adverse. M^e Guay recommande de retourner sans délai un tel cadeau à l'expéditeur et d'informer le procureur de la partie adverse de la tentative de corruption.



M^e Patrice F. Guay

La question de la proportionnalité s'applique de la même

façon pour un travail bénévole. L'avocat doit faire preuve de bon jugement et s'assurer de ne pas accepter un cadeau qui pourrait constituer une forme de rémunération. La participation d'un avocat à une soirée de remerciement pour les bénévoles ne serait pas problématique selon le syndicat.

Quant à l'envoi d'un cadeau par l'avocat à son client, il n'y a aucune disposition règlementant cette situation. Il peut arriver des occasions où l'avocat désire célébrer une victoire avec son client en lui offrant un cadeau, comme par exemple une bouteille de vin ou des fleurs. Encore une fois, la valeur du bien ne doit pas être disproportionnée. La distance professionnelle que l'avocat doit garder avec son client n'est pas synonyme d'un détachement absolu, souligne M^e Chalifour. « On est des êtres humains et en tant qu'avocat, on entre dans la vie intime de nos clients. Au fil du temps, on développe un certain attachement », conclut la présidente du Comité.

**DES MILLIERS
D'UTILISATEURS
L'ONT DÉJÀ ADOPTÉ
ET VOUS ?**

JuriBistro^{MD}
UNIK



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE



WWW.CAIJ.QC.CA

LÉGISLATION, JURISPRUDENCE, DOCTRINE
EN UN SEUL CLIC



Camille Paulus



journaliste
camille_paulus@yahoo.ca

Donner autrement

Les fêtes sont un moment privilégié pour se retrouver en famille et dévorer nos plats préférés. Mais il ne faut pas se le cacher, pour la plupart d'entre nous, depuis notre tendre enfance, les fêtes sont surtout synonymes de cadeaux! Depuis quelques années, plusieurs organismes nous demandent d'éviter le piège de la surconsommation et de nous questionner sur l'impact social et environnemental de ces montagnes de présents. Cette année, donnerez-vous autrement?

L'idée de donner des cadeaux faits maison ou recyclés pour les fêtes n'est certainement pas nouvelle. Enfant, rien ne me faisait plus plaisir que de « commander » à ma grand-mère pour Noël un chandail sur mesure qui afficherait mes couleurs préférées du moment. Ma grand-mère, une experte du tricot, ne me décevait jamais! Aujourd'hui, Noël est pour moi le moment tant attendu où je reçois une boîte de délicieux biscuits au gingembre faits maison par ma belle-mère et envoyée religieusement par la poste deux semaines avant Noël. Et puis, je dois l'admettre, j'ai moi-même déjà « redonné » un cadeau.

Mais depuis quelques années, plusieurs solutions pour vivre les fêtes simplement et donner des cadeaux qui nous permettent d'être socialement et écologiquement responsables ont fait leur apparition. Et ceux-ci gagnent continuellement en popularité; signe, peut-être, que bon nombre d'entre nous souhaitent s'éloigner de l'esprit mercantile des grands centres commerciaux et renouer avec les valeurs traditionnelles de partage et d'amour du temps des fêtes. Ne soyez donc pas surpris si cette année vous recevez pendant les fêtes de fin d'année une carte vous avisant que l'on a fait un don en votre nom à une œuvre de charité qui vous tient à cœur. Dans ce même ordre d'idées, mais cette fois de façon un peu plus personnalisée, Oxfam-Québec reconduit encore cette année sa campagne « Oxfam-Québec s'emballe ». La campagne Internet permet de faire des dons à Oxfam-Québec en échange desquels on peut offrir à ses proches des cartes-cadeaux, électroniques ou en format PDF pour imprimer à la maison, qui symbolisent chacune l'un des projets de coopération internationale et d'aide humanitaire d'Oxfam-Québec. Les cartes sont fort amusantes – elles ont été rédigées en collaboration avec les étudiants de l'École nationale de l'humour – et soutiennent des causes permettant de venir en aide aux populations les plus démunies de notre planète.

Si toutefois vous tenez mordicus à offrir à vos proches des cadeaux tangibles, mais aimeriez bien que votre geste soit socialement responsable, sachez que vos options ne se limitent pas à l'achat de café ou de chocolat équitable – bien qu'à mon humble avis ce n'est jamais une mauvaise idée que d'offrir du chocolat pour les fêtes! En effet, plusieurs boutiques spécialisées dans la vente d'objets d'artisanat et de cadeaux équitables ont fait leur apparition au cours des dernières années. Parmi celles-ci, Dix Mille Villages (les magasins sont établis sur la rue Saint-Denis et sur l'avenue Monkland à Montréal et sur le chemin du Bord-du-Lac, à Pointe-Claire) offre une excellente sélection d'accessoires pour la maison, d'objets de décoration et de cadeaux équitables de grande qualité fabriqués par des artisans des quatre coins du monde. À noter que de nombreux produits sont disponibles sur leur site Internet (www.dixmillevillages.ca); très pratique pour l'avocat qui souhaiterait bien donner autrement, mais qui se retrouve avec une pile colossale de dossiers qu'il doit absolument régler avant la fin d'année.

Pour ceux qui souhaiteraient offrir des objets plus originaux, il existe un événement incontournable, soit le Salon des artistes-récupérateurs, lequel a lieu depuis maintenant sept ans à la Biosphère du parc Jean-Drapeau, pendant trois journées



consécutives au début du mois de décembre. Les exposants de ce marché de Noël alternatif proposent des objets uniques et écologiques, tels que des accessoires mode faits à partir de bannières publicitaires ou encore des bijoux faits à partir de matières industrielles et de matériaux de construction et même des jouets pour enfants faits entièrement en laine recyclée. En plus d'épater vos proches avec des cadeaux originaux, une visite du Salon donne accès gratuitement aux salles d'exposition de la Biosphère (qui propose des expositions axées sur l'écologie), mais surtout permet d'éviter la folie de Noël des grands centres commerciaux.

Mais si vous n'avez toujours pas encore été convaincu de donner autrement cette année, ou si vous tenez absolument à faire plaisir à votre douce moitié qui zeyute le cadeau parfait depuis plusieurs mois – on ne peut pas vous en vouloir! – sachez qu'il existe un nombre illimité d'idées d'emballages cadeaux faits à partir d'objets récupérés. Les blogues écologiques et le réseau social Pinterest, qui permet aux utilisateurs d'épingler des images sur des babillards virtuels, regorgent d'idées (il n'y a qu'à regarder le babillard DIY Gift Wrap Eco-Friendly de la page Pinterest d'Eco-Artware.com, un regroupement d'artisans écoresponsables qui vendent leurs produits faits de matières recyclées depuis 1999). Et, malgré tout, si le 23 décembre vous n'avez pas le temps de parcourir Pinterest, sachez que si vous évitez les appliqués brillants, plastifiés ou métalliques, vous pourrez mettre la montagne de papiers et sacs cadeaux qui se sera accumulée au bac de recyclage.





LASIK MD
VISION

Rabais exclusif pour les membres de
l'Association du Jeune Barreau de Montréal

10%

DE RABAIS

SUR LA CORRECTION DE LA VUE AU LASER!†

À partir de **490 \$** par œil* • Financement disponible

Consultation GRATUITE : 1 855 523-2020
www.lasikmd.com/ajbm

LASIK
100% laser
disponible

† Rabais de 10 % sur le LASIK personnalisé. Sur présentation d'un document prouvant l'adhésion à titre de membre de l'AJBM. Ce rabais est applicable sur une intervention effectuée à la même date pour les deux yeux seulement. Non applicable sur une chirurgie déjà effectuée ou dont le rendez-vous a déjà été fixé. Cette offre ne peut être utilisée conjointement avec aucune autre offre de prix, de coupon rabais, de régime d'assurance, d'offre de financement ou de programme corporatif. *Les prix sont sujets à changement sans préavis et varient selon la prescription. Correction personnalisée à 1 750 \$ par œil. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

Pointe-Claire | Laval | Montréal | Brossard | Drummondville | Sherbrooke | Québec | Saguenay

Marc-André Séguin



journaliste
marc-andre.seguin2@
mail.mcgill.ca

Plus ça change...

Enrichissement de fonctionnaires municipaux par des pots-de-vin, utilisation du pouvoir policier à des fins politiques, proportion immense des revenus de la ville qui servent à enrichir les proches des conseillers municipaux, ébloués par dizaines dans une commission qui fait scandale. Un premier ministre libéral dont le parti est accusé par la presse de collusion, particulièrement dans le domaine de la construction.

Vous êtes à Montréal. Nous sommes... en 1909.

Une ville « saturée de corruption », conclura le juge Lawrence Cannon après une commission d'enquête demandée par le premier ministre de l'époque, Lomer Gouin, dont le parti sera aussi associé pour les années suivantes à un scandale de pots-de-vin, alors que des politiciens acceptent de l'argent en échange de l'adoption d'une loi privée.

Un peu plus de 50 ans plus tard, le Québec est à nouveau plongé dans un scandale de corruption et de financement occulte des partis politiques, plus particulièrement celui de l'Union nationale. Le scandale du gaz naturel, dévoilé par les médias, pousse le gouvernement Lesage à lancer en octobre 1960 une vaste enquête, la Commission royale d'enquête sur la moralité dans les dépenses publiques, présidée par le juge Élie Salvas, de la Cour supérieure (Commission Salvas). On apprend que 19 politiciens, dont 9 membres du cabinet de Maurice Duplessis, lorsqu'il était premier ministre, avaient bénéficié d'informations d'initiés pour acquérir des actions lors de la vente du réseau gazier d'Hydro-Québec.

La Commission Salvas enquêtera sur le Service des achats du gouvernement et le ministère de la Colonisation, deux lieux de distribution de routes et de faveurs, et mettra en lumière un système généralisé de favoritisme et de corruption, servant à alimenter la caisse électorale de l'Union nationale et ses partisans.

Un système « immoral, scandaleux, humiliant et inquiétant », conclura le rapport.

En 1974, dans la foulée de conflits intersyndicaux menant au saccage du chantier du barrage LG-2 de la baie James, et alors que la construction au Québec connaît un essor énorme – les investissements en constructions neuves représentent alors 15 % du PIB du territoire – le gouvernement déclenche la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, présidée par Robert Cliche (Commission Cliche). « Le feu des projecteurs sur l'ensemble de leurs pratiques est le seul enfer où les canailles et les escrocs brûlent pour vrai », avait notamment déclaré le président, alors qu'on jetait la lumière sur l'univers des

syndicats dans le milieu de la construction, dressant un portrait de violence, d'intimidation et de rapprochements avec le crime organisé.

Crime organisé dont les activités et le *modus operandi* furent mis au grand jour au fil des mêmes années, dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), instituée en 1972 par le gouvernement Bourassa et dont les rapports furent publiés au cours des années suivantes, sur un fond de règlements de comptes et d'assassinats. « Il s'agit d'une association importante de malfaiteurs qui, bien que mise en veilleuse pour le moment, peut resurgir dans toute sa force si elle ne fait pas l'objet d'une vigilance continue, d'une attention de tous les instants de la part des forces de l'ordre », prévenait déjà l'un des rapports de la CECO sur les dangers du crime organisé, il y a quelque trois décennies.

Collusion. Corruption. Crime organisé. Gestion des contrats publics. Financement des partis politiques. Le mandat de la Commission Charbonneau réunit aujourd'hui l'ensemble des problématiques soulevées par les commissions d'enquête sur la corruption au Québec qui se penchent sur la question depuis plus d'un siècle, avec une récurrence cyclique. À

l'époque de la Commission Salvas, le ministre Émilien Lafrance, membre du cabinet Lesage, avait manifesté l'espoir que ses travaux sauraient « inspirer une crainte salutaire aux libéraux qui seraient tentés de suivre les traces de l'Union nationale ». Avec le recul de l'histoire, y a-t-il lieu de croire que l'actuelle Commission Charbonneau nous rapprochera de cet objectif?

La réponse n'est pas claire. Une semaine avant d'être nommé à son poste de commissaire de la Commission Charbonneau, Roderick A.

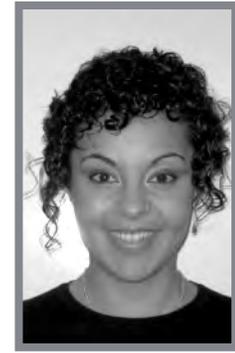
Macdonald (ancien doyen de la Faculté de droit de McGill), publiait dans *Le Devoir* une lettre dans laquelle il lançait : « Pour faire de bonnes politiques publiques, il faut s'interroger sur les objectifs et sur les moyens d'y parvenir de manière efficace. Il ne faut surtout pas se sentir lié par un outil juridique — ici, une commission d'enquête publique — sans avoir considéré si ce moyen est le meilleur pour atteindre le but recherché. »



Hôtel du Parlement (source : Wikipédia)

The Gift of Time

Volunteering is a priceless gift of time and caring, and we can take it one step further by providing volunteer work that is skills-based. As individuals, we can have a positive impact on our communities but picture the exponential effect if we could manage to leverage our employers' resources and act as organizations instead. Institutionalizing the free contribution of legal advice doesn't have to be the prerogative of private practices; in-house legal departments can also lend a hand.



Amina Kherbouche

journaliste
amina.kherbouche@
chubbedwards.com

Implementing employee volunteer circles (EVCs) to donate talent toward specific projects can generate value for the employer. Providing free professional services hones legal skills and EVC members also develop communication, problem-solving, time management and decision-making abilities,¹ all of which would cost a fortune to acquire through standard channels such as continuing education. Corporate human resources are nearly unanimous: contributing expertise to a non-profit organization can be an effective way to develop leadership skills.² While becoming better attorneys, they feel more valuable to both their organizations and their communities.³ The result is a more productive workforce and a decrease in employee turnover rates and recruiting expenses.⁴

Beyond employees, corporate philanthropy influences investors who value corporate social responsibility as it can be associated with financial performance. Highly regarded indicators such as the *Dow Jones Group Sustainability Index* serve as benchmarks in translating stock performance in terms of economic, social and environmental characteristics.⁵ Their incorporation in the decision-making structures supports the business relevance of socially responsible investments.

Companies spend a significant dollar amount in marketing tactics to enhance their visibility. EVCs can increase their likelihood of being perceived as high-value players in their communities at barely any cost to them. Besides, the effects of the publicity earned from *pro bono* work, including media coverage, are less likely viewed as self-serving as is typical with advertising.⁶ EVCs improve a company's branding for having a solid community involvement strategy.⁷ The added value could even go as far as increasing customers' willingness to pay first-rate fees. In fact, more than 85% of Americans would favour a brand associated with a community cause for the same price and quality of another product.⁸

In-house legal department *pro bono* committees may differ from one entity to another: some are internal, and some are run through a foundation. Granted, most of us do have exclusivity and/or non-compete provisions in our employment contracts. That is not to say, however, that exceptions can't be made for projects under the EVCs.

Also, the rapport between the added value of *pro bono* work and a company's financial vigour is far more complex than a linear chain of factors such as employee engagement, stock market indexes and corporate image. Nevertheless, *pro bono* work does have a documented positive impact on companies' overall profitability, and this should be sufficient to initiate a discussion and build a compelling business case for your employer. Even if we, as individuals, do not necessarily give to receive, corporations, on the other hand, do. We can either judge them for it or play by their rules and show them what's in it for them to get what's needed for the less fortunate amongst us.

WE ♥
PRO
BONO

Courtesy of Access *Pro Bono* Society of British Columbia

1. *Pro Bono* Volunteering Research Report, LBG Associates, 2009.
2. Volunteer IMPACT Survey, Deloitte & Touche USA LLP, 2007.
3. Walker Information, Zadek & Weiser, *Conversations with Disbelievers*, 2000 (2400 respondents from 50+ employees companies).
4. *Valuing Employee Community Involvement, Practical Guidance on Measuring the Business Benefits from Employee Involvement in the Community*, The Corporate Citizenship Company, 1998.
5. <http://www.sustainability-index.com/dow-jones-sustainability-indexes/index.jsp>.
6. *Making the Business Case for Pro Bono*, The *Pro Bono* Institute, 2000.
7. APCO meta-analysis of reputation models for 20 leading Fortune 100 Companies, "How Do You Communicate On Your Employee Volunteering Program" workshop, NCVS, 2011.
8. The 2004 Cone Corporate Citizenship Study.



le Parchemin

D E P U I S 1 9 6 6

Qualité et raffinement



- Bijouterie
- Horlogerie
- Librairie
- Écriture & Cie
- Godiva
- Cadeaux



**En présentant votre carte du barreau,
recevez votre carte privilège**



Sondage Léger Marketing
Meilleure bijouterie
16 années consécutives

☐ **Métro Berri-UQAM**, 505, rue Sainte-Catherine Est,
Montréal (Québec) H2L 2C9, Canada
Téléphone : 514 845-5243 télécopieur : 514 845-5264

☐ **Place des Arts**, 175, rue Sainte-Catherine Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1Z8, Canada
Téléphone : 514 849-8333 télécopieur : 514 844-6485

www.parchemin.ca

Les petits noëls à la carte

Nous y sommes. La prédominance de la consommation des fêtes est au cœur des échanges transigés. La *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) n'est-elle pas l'élue législative en cette période de l'année? Lecture de Noël, son texte comme outil de magasinage à s'offrir en cadeau. Ainsi, les petits noëls qui seront offerts et reçus pourront assurer l'échange des bons vœux. Il n'y a rien comme donner... sans attente de contentieux.



Véronique Gaudette

journaliste
vgaudette.avocate@gmail.com

Que ce magasinage des fêtes se fasse en personne ou en ligne et qu'il s'intéresse à un bien matériel ou à une valeur en argent, il y a des règles à suivre. Commerçants et consommateurs.

Voici brièvement ce qu'il en est des nouvelles règles visant les cartes prépayées et de celles visant les sites d'achats groupés.

Cartes prépayées

Si vous avez l'intention d'offrir un certificat-cadeau, une carte-cadeau ou un chèque-cadeau, sachez que ces différents types de billets sont qualifiés par la LPC de cartes prépayées qui permettent l'achat de biens ou de services auprès d'un ou de plusieurs commerçants en effectuant un paiement à l'avance.

En fait, l'Office de la protection du consommateur nous informe que peu importe le type de carte prépayée, pour bénéficier des nouvelles règles générales prévues à la LPC et à son règlement d'application, il faut qu'elle ait été achetée par vous ou par une autre personne.

Ces nouvelles règles générales applicables aux cartes prépayées sont les suivantes :

1. une indication sur la carte qui prévoit une date d'expiration est interdite par la loi, sauf s'il s'agit d'une carte pour l'utilisation illimitée d'un service;
2. un commerçant ne peut pas réclamer de frais pour l'émission et l'utilisation de la carte, sauf pour la personnaliser, et
3. un commerçant doit rembourser au consommateur qui en fait la demande le solde de sa carte lorsqu'il est de 5 \$ ou moins.

Il est à noter que la nouvelle règle visant la date d'expiration s'applique à toutes les cartes prépayées qui ont été achetées avant l'entrée en vigueur du règlement, soit le 30 juin 2010.

En ce qui a trait aux autres règles visant les cartes prépayées, prêtez attention à l'objet de la carte offerte ou reçue : est-ce un certificat-cadeau avec une valeur en argent ou plutôt un certificat-cadeau associé à un bien ou un service en particulier? Cela vous permettra de mieux circonscrire les règles applicables et donc, de vous simplifier la vie.

Sites d'achats groupés

Les sites d'achats groupés, tels que Wikideal, TeamBuy ou Tuango, consistent à afficher en ligne l'offre d'un bien ou d'un service d'un commerçant à une fraction du prix de vente à la condition qu'un certain nombre de consommateurs virtuels veuillent s'en prévaloir.

Si vous avez l'intention d'offrir des petits noëls par l'entremise de sites d'achats groupés, sachez que les coupons-rabais reçus par courriel sont assujettis aux règles relatives aux cartes prépayées de la LPC .

Les coupons-rabais ne peuvent donc pas avoir de date d'expiration et le commerçant ne peut pas exiger de frais supplémentaires. Toutefois, attention. Le rabais, lui, peut expirer. Si tel est le cas, le commerçant doit permettre au consommateur d'utiliser l'équivalent de l'argent qu'il a déboursé pour se prévaloir de l'offre.

Enfin, en matière d'achats groupés, trois éléments sont à garder à l'esprit : (1) la disponibilité à utiliser le service durant la période de l'offre, (2) les risques de faillite du commerçant pour éviter de devenir créancier ordinaire et (3) les énoncés des politiques adoptés par ces sites.

En terminant, à titre de rappel, l'Office de la protection du consommateur, gardien de l'application de la LPC, a pour mission d'informer, d'éduquer et de recevoir les plaintes des consommateurs. Et quelle que soit la période de l'année, l'Office est à notre service : www.opc.gouv.qc.ca.

Meilleurs vœux; petits noëls d'amour et de paix.



Julie Vespoli



journaliste
julie.vespoli@libero.it

Gratitude and Workship: Worldwide Celebrations and Gift-Giving throughout the Month of December

December in Montreal, as I've seen it, goes like this: people pushing left and right, no room to breathe in shopping centers, endless line-ups, major headaches and exhaustion. Everyone has the same goal: "Shop 'til you drop" and that goes without even mentioning Boxing Day. Yes, we live in a secular society, but does that give us the right to become slaves of consumerism?

Every time you go into a store thinking you *need* an item, you are feeding the consumerist machine. We seem to have developed an addiction to material goods as a means of satisfaction. Too often, we live with a profound sense of *want* and *need*, and *ingratitude* has become our mantra.

For this holiday season, here is a piece of advice: *be thankful for what you have and express that gratitude*. As Epictetus put it, "He is a wise man who does not grieve for the things which he has not, but rejoices for those which he has".

Ask yourself these questions: what does Christmas mean? *What are different ways of giving?* This Christmas, instead of expecting a material gift, think of all the 'gifts' that you have already received. *What are the things for which you are grateful? Celebrate those things! Share your gratitude with others.* Think of simple things for which to be grateful: employment, a home, health, family, love, friends, living in a peaceful country, etc.



Lorenzo Lotto, *The Nativity in the light of the night*, 1512, Oil on canvas

The Indian Pancha Ganapati

In the last 25 years or so, Hindus have begun to celebrate their version of Christmas. It's called the *Pancha Ganapati*, the "family festival of giving":

"With five days of gift giving at the time of year when Christmas is widely celebrated, it offers Hindu families, especially in the West, a meaningful way to participate in the holiday season without compromising their Hindu values. Their children receive and give gifts just as their non-Hindu friends would. Adults can fulfill the season's social custom of sharing gifts and greeting cards, as well as accepting them from relatives, neighbours, friends and business associates".¹

This five-day festival runs from December 21st to the 25th in honour of Ganesha, the elephant-headed deity who represents new beginnings.²

Each morning over five days, children decorate and dress a statue of Ganesha with a different colour. Each colour represents a *Shakti*, a sacred force. Yellow stands for love and harmony for members of the family; blue, for love and harmony among neighbours, relatives and close friends; red is for business associates and the public. Green stands for the



Meyer von Bremen, *Little-girl-saying-her-prayers*, artist died in 1886

celebration of love and harmony that comes from music and dance. Lastly, orange represents the love and harmony that comes from religiousness and charity.³

Ganesha has five faces, and a different face is worshiped every day. *Bhajan*s (Indian devotional songs) are sung in his praise.⁴ Sweets, fruits and incense are also prepared and offered to the deity, as are colourfully wrapped gifts

which are opened on the fifth day. "Gifts should respect the means of each family. Ganesha does not want gift-giving to promote Western commercialism but to further the great Hindu culture."⁵

A new meaning for Christmas?

People around the world are adapting their religious practices to Christmas. Atheists and other non-Christians celebrate gift-giving during Christmas.⁶ What was once a Christian celebration has become, for the most part, a secular holiday. So what does this mean?

To me, it seems as though Christmas is taking on a universal flavor. But it is also becoming increasingly commercialized. I think we should make a conscious effort not to reduce Christmas to a simple act of purchase. When December 25th rolls around each year, let us take the time, whether we are religious or not, to think before we shop and to find appreciation and express gratitude in our lives.

1. <http://www.hinduismtoday.com/modules/smartsection/item.php?itemid=5071>
2. <http://www.hinduismtoday.com/modules/smartsection/item.php?itemid=5071>
3. <http://www.hinduismtoday.com/modules/smartsection/item.php?itemid=5071>
4. <http://www.hinduismtoday.com/modules/smartsection/item.php?itemid=5071>;
http://en.wikipedia.org/wiki/Pancha_Ganapati
5. http://en.wikipedia.org/wiki/Pancha_Ganapati
6. <http://en.wikipedia.org/wiki/Christmas>

Avec le CAIJ, c'est Noël toute l'année!

Il y a un an, le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) lançait son nouveau site Internet et toute une gamme de nouveaux produits de recherche. L'année 2012, au cours de laquelle l'organisation a célébré son 10^e anniversaire, fut riche en innovations et en nouveautés... autant de cadeaux et surprises pour ses clients.



JuriBistro^{MD} UNIK, un outil de recherche populaire

Lancé en novembre 2011, le nouveau moteur de recherche du CAIJ cherche dans plus d'un million de ressources en ligne en législation, jurisprudence et doctrine. Vous êtes aujourd'hui plus d'un millier à l'utiliser chaque jour. Depuis quelques semaines, vous pouvez aussi recevoir une alerte dès qu'un nouveau résultat est disponible pour une requête donnée, en créant, pour celle-ci, un fil RSS personnalisé.

Presque 25 000 pages de doctrine mises en ligne cette année

Depuis le lancement de JuriBistro^{MD} eDOCTRINE il y a un an, grâce à un fructueux partenariat avec les éditions Wilson & Lafleur, le CAIJ a mis en ligne près de 15 000 pages de doctrine, en plus des 9 500 pages des Publications du Barreau. Au total, ce sont environ 90 000 pages qui sont aujourd'hui consultables sur le site du CAIJ.

La Loi sur le Barreau, l'Alter Ego...

toujours plus de lois annotées

Dans JuriBistro^{MD} eLOIS, chaque article de loi est accompagné d'un ensemble de ressources complémentaires : historique législatif, débats parlementaires, Commentaires du ministre,

concordance etc. Récemment, l'*Alter Ego* a été ajouté à la *Loi sur les normes du travail*. Déjà huit lois sont à votre disposition dans cette version enrichie.

Près de 3 500 questions de recherche pour vous aider

Chaque mois, les experts du CAIJ font une sélection des ressources juridiques relatives à des questions de recherche précises ou générales en s'inspirant des demandes adressées au Service de recherche. Aujourd'hui, la banque de connaissance JuriBistroMD TOPO contient près de 3 500 questions régulièrement mises à jour, bien utiles pour commencer une recherche.

Actualités juridiques : le CAIJ veille pour vous

Actualités juridiques est un service de veille sur les actualités des 30 derniers jours en législation, jurisprudence et doctrine. Plus de 20 domaines de droit différents sont couverts, dont une section spécialement dédiée aux avocats en entreprise.

Chaque année, le CAIJ innove pour répondre aux besoins de ses clients. L'année 2013 sera riche en nouveaux développements également. En attendant, le CAIJ vous souhaite de joyeuses fêtes.



JEUNES AVOCAT(E)S; PARTEZ GAGNANT EN ÉCONOMISANT!

Des produits exclusifs pour
les membres de l'AJBM.

Assurance invalidité et frais généraux d'entreprise

- Réduction viagère de 25% sur des primes garanties jusqu'à 65 ans.
- Dispense du paiement des primes pendant 5 mois – exclusif aux avocats en 1^{ère} année de pratique.

Programme d'assurance groupe associatif

- Les garanties les moins dispendieuses pour les membres de votre profession.
- Assurances : médicaments, frais médicaux, voyage et annulation voyage, soins dentaires et vie.

M | **médicassurance**

Pour en savoir davantage sur ces produits ou
obtenir votre soumission, communiquez avec nous au :
514.871.1181 - 1.877.371.1181 - info@medicassurance.ca

Amélie Cardinal



journaliste
amelie.cardinal@
regie-energie.qc.ca

Le cœur sur la main et des contacts plein les poches

On dit souvent que donner et faire plaisir à autrui procure encore plus de bonheur que de recevoir. C'est bien vrai, en ce qui me concerne. Mais qui refuserait de joindre l'utile à l'agréable en ayant la chance, en plus de faire une bonne action, de remplir son carnet de références et de bons contacts ? Voici quelques événements des plus en vogue à Montréal qui vous permettront d'accomplir les deux.

Bal du Mont-Royal

Le 5 avril 2013, à 22 heures, se tiendra la 13^e édition du Bal du Mont-Royal au Centre des sciences de Montréal. Cet événement annuel est organisé par le Cercle des jeunes leaders, un groupe de jeunes professionnels qui mettent leur énergie et leur réseau au profit de la Fondation du CHU Sainte-Justine. Le Cercle des jeunes leaders s'engage à recueillir des fonds afin d'assurer des soins parmi les meilleurs au monde aux enfants et aux mères qui séjournent au CHU Sainte-Justine. Leurs activités s'organisent à travers cinq événements annuels, dont le Triathlon d'hiver, le Bal du Mont-Royal, le Duathlon urbain et l'événement Lueur d'espoir. Depuis 13 ans, le Cercle a réussi à amasser plus de 4 millions de dollars.

Les billets pour le Bal du Mont-Royal, au coût de 125 \$, sont en vente sur le site Internet du Bal : www.baldumontroyal.ca.



Bal de la jonquille

Le Bal de la jonquille tire son nom du symbole de la Société canadienne du cancer, organisme au profit duquel il est organisé depuis 1994. Il ne lui a fallu qu'une dizaine d'années pour devenir la soirée-bénéfice liée au cancer la plus importante au Canada. À cet effet, il faut souligner les bénéfices nets de la soirée, qui sont passés d'à peine 86 \$ en 1994 à plus de 1 600 000 \$ en 2012. Selon la Société canadienne du cancer, « le succès de l'événement

social de l'année est en partie dû à tous les aspects du bal qui reflètent le succès, le luxe et l'élégance, du décor et de l'éclairage éblouissants au menu gastronomique, en passant par les divertissements d'un raffinement international et la prestigieuse liste d'invités, où figure la fine fleur des milieux mondains et des affaires du Canada ». Le Bal a gagné, entre autres, le prix Best Entertainment au Special Events Gala Awards 2011.

Le Bal de la jonquille 2013 aura lieu le 18 avril à la gare Windsor à compter de 18 h 45. Soyez-y pour admirer son célèbre décor agrémenté de plus de 30 000 jonquilles et pour profiter d'une soirée sur le thème de *Gatsby le Magnifique*, inspirée du roman classique de F. Scott Fitzgerald et du film à venir de Baz Luhrmann. Les billets individuels, au coût de 800 \$, ne sont vendus qu'aux bienfaiteurs qui font un don de 2 000 \$ ou plus. Pour plus d'information, communiquez avec la réalisatrice de l'événement, madame Alison Silcoff, au 514 932-7517.

Casino contre le cancer

Le 21 septembre dernier a eu lieu une première réussite pour le Cercle des jeunes ambassadeurs, composé de jeunes professionnels ayant à cœur la mission de l'Institut du cancer de Montréal. Lors de cette première édition, marquée par sa multitude de tapas et de cocktails et par la musique endiablée du DJ, à l'hôtel Place d'Armes, c'est plus de 80 000 \$ qui furent amassés dans le but de créer une chaire de recherche en immunothérapie, avenue des plus prometteuses dans le cadre de la recherche en oncologie. Nous leur souhaitons un aussi grand succès pour l'édition de l'an prochain.



Jeunes ambassadeurs Casino contre le cancer

Quel cadeau de Noël offrir? Un coupon de divorce!

Durant le temps des fêtes, le réputé bureau d'avocats londonien Lloyd Platt & Co. a eu l'idée de commercialiser un coupon de divorce au coût de 125 £, taxes non incluses, donnant droit à une demi-heure de consultation avec un avocat, ou 250 £, taxes non incluses, pour une heure de consultation. Il semblerait que ce coupon soit acheté par des maris, des femmes, des maîtresses ou encore des amis souhaitant suggérer à un de leurs proches qu'il devrait divorcer.

Devant le franc succès obtenu par le coupon de divorce, le même bureau d'avocats a décidé de commercialiser, pour la Saint-Valentin, un coupon de contrats de mariage au coût de 300 £, taxes incluses, donnant droit à une consultation d'une heure avec un avocat pour explorer les avantages et inconvénients d'un tel contrat de mariage.

Source : www.telegraph.co.uk
www.thelawsociety.co.uk



Marguerite Tchicaya

journaliste
marguerite.tchicaya@aero.bombardier.ca

Léguer sa fortune à son animal de compagnie

En France, l'article 528 du Code civil considère l'animal de compagnie comme un bien meuble, au même titre qu'une table. Il est donc impossible de lui léguer un héritage. Cependant, il est parfaitement légal de léguer sa fortune à des associations de protection animale, à la condition de ne pas déshériter ses ayants droit, ou encore de désigner par acte notarié la personne qui sera le nouveau propriétaire de l'animal en question.

En Italie, la loi est tout autre. Une riche héritière italienne a légué à son chat noir un héritage d'une valeur de 10 millions d'euros, composé entre autres, de deux appartements et d'une villa à Rome, de terres en Calabre et de portefeuilles d'actions. Le testament a été contesté et une infirmière a été désignée afin de gérer cette fortune, dont une partie a été reversée à des associations de protection animale.

Les États-Unis restent le royaume de la démesure dans ce domaine. Le cas de Leona Helmsley, une riche femme d'affaires américaine aussi surnommée « Queen of Mean », est édifiant. Elle a en effet choisi de déshériter ses enfants et petits-enfants au profit de son chien, Trouble, à qui elle a légué la rondelette somme de 12 millions de dollars. Le testament a été contesté par la famille et un juge a finalement réduit la somme à deux millions de dollars, ce qui a permis à Trouble de finir ses vieux jours dans le luxe.

Source : www.lefigaro.fr

Offrir une chèvre en cadeau de mariage

Plutôt que de recevoir un cadeau de mariage, de plus en plus de mariés suggèrent à leurs invités de faire un don en leur nom à une cause qui leur est chère. Au lieu d'offrir le traditionnel grille-pain, vous pouvez offrir une carte-cadeau d'Oxfam-Québec avec la thématique de votre choix. Pourquoi ne pas offrir une chèvre pour la modique somme de 55 \$? Elle produit jusqu'à 7 litres de lait par jour et est une excellente source d'engrais pour les champs. Si le cœur vous en dit, vous pouvez également choisir d'offrir un lot de cinq arbres pour la somme de 5 \$ ou encore un vélo pour la somme de 80 \$. Toutes les cartes cadeaux soutiennent les projets de coopération internationale et d'aide humanitaire d'urgence d'Oxfam-Québec et plus de 90 % des dons amassés sont investis dans un projet correspondant à la thématique choisie.

Source : www.oxfam.qc.ca



Janvier 2013

16 - mercredi

12 h 15 à 14 h

DÎNER-CONFÉRENCE

JuriBistro 1 : UNIK et l'essentiel des outils du CAIJ

Conférencier : M^e Munja Maksimcev, chercheuse-formatrice au CAIJ
Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

23 - mercredi

20 h

SOIRÉE THÉÂTRE DUCEPPE « UN VILLAGE DE FOUS »

Lieu : Théâtre Jean-Duceppe, Place des Arts de Montréal, 175, rue Sainte-Catherine Ouest

24 - jeudi

18 h

6@8 DE DÉBUT D'ANNÉE

Lieu : à venir

30 - mercredi

18 h à 21 h

COURS DE FORMATION AJBM-CAIJ

La violence conjugale

Conférenciers : M^e Sylvie Dulude, procureure aux poursuites criminelles et pénales, M^{me} Marilyne Plourde, travailleuse sociale, Service Côté Cour et le Sergent Marc Cournoyer, du SPVM, conseiller violence conjugale et intrafamiliale

Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

Février 2013

13 - mercredi

18 h

SOUPER À LA MAISON DU PÈRE

Lieu : à la Maison du Père, 550 boulevard René-Lévesque Est

14 - jeudi

12 h 15 à 14 h

DÎNER-CONFÉRENCE

Petite histoire du droit criminel britannique

Conférencier : M^e Jacques Larochelle
Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

19 - mardi

12 h

COLLOQUE « LEADERSHIP AVEC UN GRAND ELLE »

Lieu : Maison Ogilvy, 1307, rue Sainte-Catherine Ouest

20 - mercredi

12 h 15 à 14 h

DÎNER-CONFÉRENCE

Le devoir de coopération durant l'exécution du contrat et ses applications en droit de la construction

Conférenciers : M^{es} Christine LeBrun, et Simon Grégoire, Borden Ladner Gervais
Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

L'AJBM contribue à la protection de l'environnement
Chorus art blanc fini soie, 50 % fibres recyclées et 25 % fibres post-consommation



Entièrement recyclable -
le choix responsable

EXTRA JUDICIAIRE

Veuillez recycler après lecture